

**DEBAT DU CONSEIL SYNDICAL SUR LES ORIENTATIONS  
GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT**

*Mairie de Morestel - 15 septembre 2005 – 18h00*



## **RAPPEL :**

**Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu "au sein du Conseil Syndical sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 122-1, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma". Ce débat s'est tenu le jeudi 15 septembre 2005, de 18h00 à 20h00, en Mairie de Morestel.**

---

## **PERSONNES PRESENTES :**

### **Syndicat Mixte SCOT :**

- **Membres titulaires du conseil :** Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BERETTA Daniel, BLANC Jean-Claude, BOSSY Claude, CHAMPIER Jean-Claude, DALBEIGUE Marc, DEZEMPTÉ Gérard, FRACHETTE Isabelle, GIMEL Daniel, HOTE Daniel, JOANNON Jean, LAPORTE André, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, PELLETIER Bruno, RIVAL Christian, ROBERT Pierre, ROUX Elisabeth, TUDURI Alain.
- **Membres suppléants du conseil :** Messieurs, BERNET Raymond, CHOLLIER Patrick, GARCIN Jean-Jacques, GINON Yves, MEUGNIER Daniel, MOYNE-BRESSAND Alain, PAVIET-SALOMON André, VEYRET Alain.
  - ⇒ Monsieur BERNET Raymond supplée Monsieur LOMBARD Robert ;
  - ⇒ Monsieur VEYRET Alain supplée Monsieur BUHAGIAR Jean-Claude ;
  - ⇒ Monsieur GARCIN Jean-Jacques supplée Monsieur TOURNIER Marcel ;
  - ⇒ Monsieur GINON Yves supplée Monsieur GENTIL Yves ;
  - ⇒ Monsieur MOYNE-BRESSAND Alain supplée Monsieur SPITZNER Francis ;
  - ⇒ Monsieur CHOLLIER Patrick supplée Monsieur DHERMONS Gérard.
- **Excusés :** Mesdames, Messieurs, BUHAGIAR Jean-Claude, DHERMONS Gérard, SPITZNER Francis.
- **Absents titulaires :** Mesdames, Messieurs, GENTIL Yves, LOMBARD Robert, TOURNIER Marcel.
- **Services techniques :** Monsieur LE JEUNE Cédric.

### **Autres élus du territoire :**

Mesdames, Messieurs, BOURGIER Bernard (*Moras*), DAINA Louis (*Dizimieu*), DELESTRAT François (*Veyrins-Thuellin*), GUICHERD Gérard (*Veyrins-Thuellin*), MERGOUD Gilbert (*Les Avenières*), MICAUD Michel (*Chamagnieu*), MICHOUDE Bernard (*Brangues*), PLATRE Jeanine (*Dizimieu*), THIBAUDON Pascal (*Dizimieu*), VAGNON Georges (*Montalieu-Vercieu*).

### **Etat :**

Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.  
Messieurs BREUZA Christian et JEANNE Joël de la DDE/SANO.  
Madame CHABOUT Noline de la DDE Morestel.

### **Bureaux d'études :**

Mesdames GENTIL Anne et BIENTZ Sophie (URBICAND)  
Madame, Monsieur, TRESVAUX DU FRAVAL Arnaud et THEURIAU Fabienne (SOBERCO Environnement).

---

Monsieur RIVAL, Maire de Morestel, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical qui se réunissent pour la première fois dans la salle du conseil de la mairie.

Le Président du SCOT **Adolphe Molina** remercie les personnes présentes et **propose de rajouter un point à l'ordre du jour :**

*Délibération du Conseil Syndical autorisant le président à signer le marché concernant l'étude agricole du SCOT avec la chambre d'agriculture de l'Isère (pré choix des membres du Bureau effectué lors d'une réunion du 1<sup>er</sup> septembre).*

**Tous les membres du Conseil acceptent que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.**

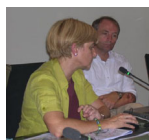
Monsieur le président souhaite la bienvenue aux représentant de l'Etat : Monsieur le Sous-Préfet ainsi que Monsieur Christian BREUZA et Monsieur Joël JEANNE de la DDE de Vienne – Service Aménagement Nord-Ouest. Monsieur BREUZA est le nouveau chef de service du SANO (prise de fonction le 1<sup>er</sup> juin 2005).

Monsieur le président rappelle que le document intitulé "orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable" a été communiqué à tous les conseillers syndicaux titulaires et suppléants ainsi qu'aux maires non membres du Conseil Syndical le 20 juillet 2005, soit quasiment deux mois avant la tenue du présent débat.

La parole est passée aux Bureaux d'Etudes maîtres d'œuvre pour une brève présentation.

## 1. RAPPEL SUCCINCT DES ORIENTATIONS

---



Anne GENTIL rappelle que le débat de ce soir porte sur le **document de stratégie politique du territoire**. Dans les six mois suivants va être élaborer le Document d'Orientations Générales : ce sera la seule pièce constitutive du SCOT qui s'imposera juridiquement.

Le débat porte donc sur un **document sans portée juridique** : il s'agit de présenter l'ambition/la vision du territoire à 10/20 ans. Il s'agit de mettre en perspective le territoire et ses enjeux pour motiver les choix fondamentaux que l'on fera pour l'avenir, des choix motivés par l'analyse des grandes tendances actuelles, qui sont toutes à la hausse.

La population devrait ainsi connaître une hausse de 38% d'ici 2030 (+26 000 habitants). Les marges économiques (plaine de l'Ain, parc de Chênes, Est Lyonnais...) devraient poursuivre leur croissance.

Le vieillissement de la population va s'accroître : le nombre des plus des 65 ans sera multiplié par 2,5 (>12 000 personnes).

Aussi, le nombre de ménages va augmenter (diminution de la taille des ménages), d'où une hausse du besoin de logements, surtout de petite taille. Cela devra se concilier avec un processus d'accession au logement de plus en plus difficile, en raison notamment de la hausse foncière.

La lutte contre la dégradation des paysages (par l'étalement urbain notamment) devra aussi être une priorité.

Il faudra entre autre prendre ses orientations en rapport avec les mutations énergétiques et climatiques qui s'amorcent.

Il convient donc aujourd'hui de "calibrer" le développement démographique de façon raisonnable, de développer l'économie en valorisant les filières locales et promouvant l'essor d'activités en quelques lieux définis et de façon modérée, afin de protéger le patrimoine et les ressources.

La stratégie générale d'aménagement consiste à s'appuyer sur la structure du grand paysage, regrouper l'urbanisme dans les cinq pôles urbains et organiser les déplacements.  
A cela se surajoute des grands principes de préservation et de mise en valeur des paysages ainsi que de protection des milieux naturels.

Il faut aussi cadrer une politique de l'habitat volontaire : regrouper l'urbanisme, qualifier et embellir les patrimoines, améliorer les pôles urbains, renforcer les centralités de Montalieu et des Avenières, requalifier le tissu industriel de l'agglomération pontoise.

Il sera de même capital à l'avenir de renforcer la qualité architecturale et urbaine des nouvelles opérations (lotissement).

Une politique de diversification du logement devra aussi être engagée : augmenter le nombre de logement locatif (aidés notamment), en raison de la décohabitation, du vieillissement de la population, de la hausse du prix foncier.

Au niveau économique, il faudra accueillir des activités mixtes dans les pôles urbains : de toute nature (tertiaire/services) en centre ville et des activités nouvelles en continuité du bourg.

Des sites stratégiques ont aussi été repérés comme le parc d'activité du Pays des Couleurs et la zone de Charvas.

Les sites spécifiques comme Vicat, La Vallée Bleue, Superphoenix ou Walibi sont aussi repérés...

## 2. DEBAT

---

### ***M.DEZEMPTÉ – Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux***

J'ai plusieurs remarques :

- Concernant la carte p.11 "Principes de préservation des paysages" : il faut reprendre l'extérieur des flèches vertes délimitant les poches urbaines car il y a des maisons dessous...
- De même, les sites industriels "éléments repères" indiqués sur le schéma page 11 ne doivent pas devenir une contrainte future.
- En page 19 et 25, il faut remplacer la phrase "création possible de nouveaux pôles commerciaux dans les centres de Charvieu-Chavagneux et Chavanoz" par "création possible de nouveaux pôles commerciaux dans les communes de Charvieu-Chavagneux, Chavanoz et Villette d'Anthon".
- Concernant les 20% de logements locatifs demandés pour les pôles urbains : préciser que ce pourcentage est apprécié au niveau de chaque commune (page 23).
- Dernièrement, il n'est pas fait cas de la zone de Montbertrand qui représente 1200 emplois : il conviendrait de l'évoquer.



### ***M.PAVIET-SALOMON – Maire de Tignieu-Jamezieu***

Je m'interroge sur l'intérêt d'ajouter St Romain de Jalionas dans le pôle urbain de l'agglomération pontoise : la carte de principe de préservation des paysages p.11 les sépare d'une coupure verte. Ne serait-il pas intéressant de les regrouper ?



**M.MOLINA- Président du SCOT**

La demande n'en a en tout cas jamais été faite par la commune de St Romain. Nous verrons cela dans les groupes de travail du mois d'octobre.

**M.PAVIET-SALOMON – Maire de Tignieu-Jamezieu**

Concernant les logements sociaux, il est vrai que Tignieu en a beaucoup moins que les autres communes de l'agglomération, mais on a beaucoup moins d'activités aussi. Nous avons une seule usine qui a fermé en 1977 ! Nous devons accueillir des activités pour créer des emplois.

En page 19, j'aurai aimé savoir à quoi fait référence le terme "traditionnel" par rapport aux commerces de Pont de Cheruy.

Concernant le développement commercial à l'ouest, évoqué page 25 : il faudrait préciser que les commerces sont permis dans la ZA de Revorchat.

Concernant la carte page 15 sur l'organisation touristique, la voie verte figure encore sur l'ancien tracé CFEL : il faudra bien faire deux traits distincts.

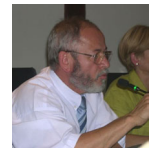


**M.BERETTA – Maire de Villette d'Anthon**

En page 11 la matérialisation des coupures vertes suscite toujours, même sans les têtes de flèches, cette idée de couloir à infrastructures ! Il faut trouver autre chose comme formalisation graphique.

**M. LE MENN – Sous-Préfet de la Tour du Pin**

L'intérêt est de marquer et consolider une coupure verte sous forme écrite et graphique. Si on matérialise une coupure verte, ce n'est pas pour y faire passer une ligne électrique ou une voie ferrée.



**M.BERETTA – Maire de Villette d'Anthon**

Il serait mieux de matérialiser le bois des franchises plutôt que de faire un trait.

**Mme GENTIL – URBICAND**

La on se retrouve face à un problème technique de matérialisation : on tentera d'y répondre dans le document final. Les coulées et continuités font partie d'un schéma d'aménagement stratégique. Cette notion de maillage vert et bleu existe et prend de l'importance aujourd'hui. Dans le document d'orientations générales, on peut ne plus garder cette forme et délimiter précisément les espaces à protéger.



**M. TRESVAUX DU FRAVAL – SOBERCO Environnement**

Aussi, il a été précisé en page 10 que ces corridors verts ne doivent pas servir au passage des grandes infrastructures.

**M.DEZEMPTÉ – Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux**

Au lieu de faire un trait pointillé, pourquoi ne pas matérialiser une "île verte"?



**M.ROBERT – Maire d'Anthon**

Comment vont se déterminer les ceintures vertes de chaque village ? Nous souhaiterions affiner quelques points concernant notre commune : par exemple, quel avenir pour notre zone artisanale de 7 ha qui se situe hors de la ceinture verte du village. Il convient aussi de travailler avec plus d'insistance sur le bois des Franchises (500-600 ha ).



**M.MOLINA- Président du SCOT**

Ces points seront retravaillés lors des réunions de travail territoriales du mois d'octobre au niveau des 9 sous-secteurs.

**M.DEZEMPTÉ – Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux**

Je voudrais aborder un nouveau point : je suis inquiet au sujet de LEA. Je veux que l'option soit prise de positionner la desserte à l'ouest de l'agglomération, afin d'éviter toutes les difficultés de traversée nord-sud qu'engendrerait la réalisation de cette infrastructure en cœur d'agglomération, difficultés qui existent déjà et qui ne pourraient que s'aggraver. De plus, quand la ligne du CFEL s'est construite, il a fallu traverser à l'époque la zone marécageuse du lac de Fréminville, ce qui posait déjà des problèmes à l'époque... Le mieux est donc que LEA s'arrête à l'ouest de l'agglomération.



**M. TRESVAUX DU FRAVAL – SOBERCO Environnement**

Nous avons bien précisé en page 26 "En outre, l'aménagement d'une telle infrastructure entraînera des problèmes de rétablissement du réseau de voirie (RD 517 notamment), qu'il conviendra d'étudier et de prendre en compte dans le cadre d'une concertation avec les communes concernées."

**M.DEZEMPTÉ – Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux**

Je vous rappelle qu'il y a 6000 véhicules/jour sur la D24A. L'option qui doit être retenue est celle d'une gare à l'ouest de Charvieu. Nous refusons d'ores et déjà les nuisances.



**M.PAVIET-SALOMON – Maire de Tignieu-Jameyzieu**

Concernant les déplacements nord-sud, il existe un contournement ouest de Crémieu pour rejoindre l'Ain. De plus, la D517 est parallèle à la voie ferrée ce qui limite les effets de coupure. La ZA de Montbertrand quant à elle est bien desservie par la RD29 pour rejoindre l'A432. Il ne semble pas si gênant que ça de remettre en place un système de transport en commun ferré sur la ligne existante... Et puis concernant le marais, il n'y a pas si longtemps y passaient encore des trains de marchandises...

**M.DEZEMPTÉ – Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux**

Si je tiens à ce que cela figure c'est surtout pour les nuisance que cela engendrerait pour les habitants de Charvieu-Chavagneux : il y aurait le même service pour l'agglomération et pour Crémieu si le terminus était positionné à l'ouest.



**M.PELLETIER – Maire de Chavanoz**

Dans ce cas je propose qu'on fasse passer LEA par le nord de l'agglomération sur Chavanoz et St Romain !

- RIRES -



**M.MOLINA- Président du SCOT**

Plus sérieusement, il est indéniablement important que ce projet permette de relier l'agglomération à la métropole lyonnaise.

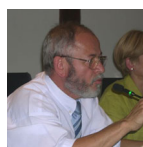
**M.BREUZA – Chef de service du Service Aménagement Nord-Ouest de la DDE de Vienne**

J'ai plusieurs remarques :

- Il faudra veiller à ne pas entretenir d'ambiguïté sur le terme "logements locatifs" : s'agit-il de logement locatif social ou pas ? Il est important d'être précis car il y a des objectifs quantitatifs. Il est aussi important de préciser que 90 % des ménages français ont accès au logement PLS.
- Je sais aussi qu'il y a deux Programme Locaux de l'Habitat sur le territoire (SIVOM de Pont de Cheruy et CC Pays des Couleurs) : il serait intéressant de refaire un PLH à l'échelle du SCOT.

- RIRES -

- Concernant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ainsi que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre, vous précisez que le SCOT les prend en compte. Je vous rappelle que depuis peu les SCOT doivent être compatibles avec les SDAGE et les SAGE.
- Concernant le Contournement Fret de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), vous localiser un couloir de nuisances qui fige le fuseau A alors que l'on se situe seulement dans la phase de consultation sur la partie nord. Il conviendra d'alléger, de moduler cette rédaction prématurée. L'enquête publique est prévue en 2008 : la DUP vaudra mise en compatibilité du SCOT.



**M. LE MENN – Sous-Préfet de la Tour du Pin**

Pour compléter et dessiner une porte de sortie, rien n'interdit de reprendre cette rédaction dans une lettre à Monsieur le Préfet.

**M.MOLINA- Président du SCOT**

Cela a déjà été fait.



**M.BERNET – Maire de Passins**

En page 25, au sujet des zones commerciales, il faudrait éviter d'entretenir une ambiguïté en précisant la possibilité pour les zones d'activités commerciales existantes de se développer (dixit zone du Lantey à Passins).



**M.MICHOU – Maire de Brangues**

Par rapport à la carte de la page 15, nous vous avons fait un courrier pour modifier la formulation concernant le pôle culturel de Brangues : utiliser "à renforcer" plutôt que "à affirmer".

Aussi, concernant le projet de voies cyclables, j'aurais souhaité que l'on substitue à la voie entre Morestel et le pont d'Evieu une autre entre Morestel et le Pont de Groslée.

**M. TRESVAUX DU FRAVAL – SOBERCO Environnement**

Cela est à négocier avec le Conseil Général de l'Isère.



**M.GARCIN – Adjoint à Montalieu / président du GOTSI**

Une étude est actuellement menée pour un prolongement de la voie verte entre Sablonnières et la vallée bleue : elle est à faire figurer.

**M.PAVIET-SALOMON – Maire de Tignieu-Jamezieu**

Qu'en est il des zones humides classées ou en préparation de classement ?



**M. TRESVAUX DU FRAVAL – SOBERCO Environnement**

Comme il est dit page 14, "les ZNIEFF nouvelle génération seront également prises en compte dans le SCOT lorsque les nouveaux périmètres seront validés par le comité scientifique mis en place par la DIREN (validation prévue fin 2005)". Manquent par contre toujours les nouveaux zonages NATURA 2000.

**M.THIBAUDON – Maire de Dizimieu**

J'aurai voulu savoir comment discuter de la détermination des hameaux de caractère à préserver.

**M.MOLINA- Président du SCOT**

Je pense que cette question comme d'autres cas particuliers pourront être revus lors des réunions territoriales d'octobre. Y-a-t-il d'autres remarques ?



**M.MOYNE-BRESSAND Alain – Député, Conseiller Général, Maire de Crémieu**

Il y a eu un gros travail. Je voudrais personnellement insister sur l'importance de protéger les zones de captage des eaux potables. Ce trésor qu'est l'eau doit être protégé pour l'avenir.

**M. TRESVAUX DU FRAVAL – SOBERCO Environnement**

Dans le diagnostic du SCOT ont été recensés tous les périmètres de protection de captage. Par contre il n'a pas été apporté de précisions prospectives sur les années futures.



**M.MOYNE-BRESSAND Alain – Député, Conseiller Général, Maire de Crémieu**

Sur la ville nouvelle et Bourgoin-Jallieu une réflexion est en cours pour protéger la plaine du Catelan : par d'autres pratiques agricoles, par l'achat de terrains stratégiques...

**M.PAVIET-SALOMON – Maire de Tignieu-Jamezieu**

Il y a d'ailleurs peu de temps, le Syndicat de la Bourbre a demandé à toutes les collectivités du territoire de lui transmettre des renseignements sur la ressource en eau (enquête). Il faut répondre assez vite pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.







**M. LE MENN – Sous-Préfet de la Tour du Pin**

Le Syndicat Mixte du Haut Rhône Dauphinois pourra demander au Syndicat d'Aménagement de la Bourbre, présidé par Monsieur de Belval, de lui transmettre les enjeux du territoire concernant la gestion de l'eau.

**Mme GENTIL – URBICAND**

Avant de terminer, il est important d'être clair et de s'entendre sur l'étape que l'on vient de passer : à partir de maintenant les membres du comité syndical donnent mandat au Bureau d'étude pour passer à la troisième grande phase de travail (préparation des orientations générales d'aménagement, réunion par sous-secteurs...). Ce travail se fera donc sans revenir sur les grands principes édictés ce soir...



**Voici avant de conclure le programme envisagé pour la suite du travail :**

- Réunions par sous secteurs 2ème quinzaine d'octobre pour préciser**
  - Calibrage démographique,
  - Ceintures vertes, sites de caractère, requalifications
  - ZA et parcs d'activités
  - évaluation logements, ventilation type
- Réunions 1ère quinzaine novembre groupes thématiques**
  - Qualité paysagère et urbaine : comment affirmer l'ambition ?
  - Habitat : se donner les moyens d'assurer la mixité et la diversité des logements
  - Milieux naturels et agriculture : quelles mesures et quels moyens de préservation dans le cadre de l'évaluation environnementale ?
  - Economie : équilibre territorial, économique global et maîtrise dans le temps
  - Rôle et fonctionnement des Pôles urbains : quels équipements et services et quelle organisation des déplacements locaux dans un contexte de renchérissement du prix de l'énergie?
- Complément de réunions si besoin**
- Synthèse et 1ère évaluation environnementale (bureaux d'études)**
- Comité pilotage : janvier**
  - Synthèse travaux
  - Proposition structure détaillée du Document d'orientations générales et ses documents graphiques, et son évaluation environnementale
- Evaluation environnementale : Quelle durabilité du projet. Organisation d'un débat**
- Réunion interSCOT**
- Elaboration 1ère version Document**
  - Examen par
    - Bureau du Syndicat mixte
    - Communautés de Communes
- Comité de pilotage**
  - Modifications Document d'orientations générales
- Mise en forme dossier final**
- Bureau : examen Projet de SCOT**
- Comité Syndical : juin 06 arrêt du projet**

### M. LE MENN – Sous-Préfet de la Tour du Pin



Pour conclure, je m'appuierai sur trois mots : le temps, la cohérence et la densité.

**Le temps** : le calendrier est jusqu'à présent à peu près respecté. Cela est important car nous sommes dans une course entre l'avancement des réflexions du SCOT et la multiplication de l'urbanisation.

**La cohérence** : un SCOT n'est pas un plan détaillé. Il faut rester vigilant car il s'agit d'un document politique stratégique et il n'y a donc pas de débat de détail à mener.

**La densité** : le travail mené par le syndicat est très dense et je vous en félicite.

- FIN DU DEBAT -

## 3. DELIBERATION SUR L'ETUDE AGRICOLE

Monsieur MOLINA demande de passer à la délibération concernant l'autorisation à signer le marché attribuant l'étude agricole complémentaire du SCOT à la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le chef de projet du Syndicat rappelle le contexte qui a conduit à lancer la consultation pour une étude agricole stratégique sur le Haut Rhône Dauphinois. A l'issue d'une réflexion lancée par Monsieur le Préfet de l'Isère ayant conduit à la signature du guide foncier au cours de l'été 2005, l'Etat a sollicité le Syndicat pour qu'il approfondisse le travail déjà réalisé dans le SCOT sur l'agriculture. Le but est d'apporter une vision stratégique et prospective aux différents espaces agricoles composant le territoire. Une consultation en procédure adaptée a donc été lancée au mois de juillet. Deux prestataires ont rendu une offre : Acer Campestre-Lierdeman Consultants et la Chambre d'Agriculture de l'Isère. **Les deux offres ont été analysées par les membres du Bureau le 1<sup>er</sup> septembre et le choix s'est porté sur la Chambre d'Agriculture selon les critères suivants :**

	Chambre d'agriculture 38	Acer Campestre
<b>QUALITE DE LA PROPOSITION</b>		
<b>Approche qualitative et spatialisée/ croisée des enjeux agricoles</b>	oui	oui
<b>Enrichissement avec autres enjeux (environnement, forêt...)</b>	oui	oui
<b>Travail cartographique</b>	oui	oui
<b>Niveau de détail du travail</b>	Occupation du sol au 1:25000 Descente à l'exploitation (siège, âge de l'exploitant, système d'exploitation...) Mise en valeur des différents enjeux par communes	Occupation du sol au 1:25000 Distinction des différents types de valorisation du sol
<b>Stratégie d'aménagement intégrable au PADD et document d'orientations</b>	oui	oui
<b>Travail prospectif – scénarii d'évolution</b>	oui	oui
<b>grille de lecture et d'analyse préparatoire au suivi du SCOT</b>	oui	oui
<b>Dimension partenariale</b>	Relais locaux = agriculteurs identifiés Jurys intercommunaux Utilisation du comité de territoire agricole	<i>Option 1</i> : entretien qualitatifs <i>Option 2</i> : réunions de travail avec la profession agricole
<b>Nombre de jours</b>	27 jours	51 jours

<b>Délais de réalisation</b>	6 mois et demi	6 mois et demi
<b>MEMBRES COMPOSANT L'EQUIPE</b>		
	2 conseillers aménagement ingénieurs techniques agricoles ; 1 coordinatrice SIG ingénieur agronome.	3 ingénieurs agronome (1 spécialisé milieux, 1 spécialisé agriculture, 1 spécialisé paysage) ; 1 ingénieur écologue (spécialisé faune) ; 1 chargé d'études cartographie.
<b>PRESTATIONS SIMILAIRES</b>		
	Pratique confirmée des études dans le domaine agricole 6 prestations proches dans leur contenu de la demande actuelle de 2000 à 2005	Pratique confirmée des études dans le domaine agricole 2 prestations proches dans leur contenu de la demande actuelle en 2005
<b>MONTANT DE LA PROPOSITION</b>		
<b>Prix TTC</b>	17 828 € TTC	31 538.52 € TTC
<b>Options</b>		<b>Option 1 : 7 869.68 € TTC</b> <b>Option 2 : 6 219.20 € TTC</b>

Les membres du Conseil valident à l'unanimité le choix du Bureau et délibèrent pour autoriser le président à signer le marché.

### DELIBERATION

#### **Objet : Réalisation d'un diagnostic agricole complémentaire dans le cadre de l'élaboration du SCOT Haut Rhône Dauphinois**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le Syndicat Mixte du Haut Rhône Dauphinois a lancé un marché public sous forme de procédure adaptée durant l'été pour la réalisation d'un diagnostic agricole complémentaire dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Deux offres ont été reçues et analysées par les membres du Bureau le 1<sup>er</sup> septembre 2005 :

- Acer Campestre-Lierdeman Consultants pour un montant de 31 538,52 € TTC ;
- La Chambre d'agriculture de l'Isère pour un montant TTC de 17 828 € TTC.

A compétences et à valeurs techniques égales, le Bureau propose de retenir la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Suite à cet exposé et à l'analyse du tableau comparatif des offres, les membres du Conseil délèguent le président pour signer les actes administratifs correspondant à ce marché.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMUNICATION DES DOCUMENTS**

Le chef de projet pose la question de la communication du document mis au débat ce soir : peut-il être mis en téléchargement sur internet, peut-il être distribué aux personnes publiques associées ?

Certains élus regrettent d'avoir retrouver le contenu de certains documents provisoires du SCOT en téléchargement dans des documents plus officialisés de certains partenaires, comme le Conseil Général de l'Isère. Il est donc convenu que ce document sera distribué dans un premier temps avec parcimonie en attendant des avancées plus importantes.

### REFLEXION SUR UN OUTIL DE GESTION FONCIERE POUR LE NORD-ISERE

Le chef de projet informe aussi les membres du Comité Syndical que la réflexion sur la mise en place d'un outil de gestion foncière pour le grand Nord-Isère évolue. Suite à une réunion entre les trois Syndicats mixte de SCOT Haut Rhône Dauphinois, Nord-Isère et Rives du Rhône avec l'Etablissement Public Foncier de Grenoble le 14 septembre 2005 (à laquelle M.BERNET était présent), l'idée d'un rapprochement et d'une intégration des collectivités qui le souhaiteraient à cet établissement émerge. Pour adhérer, une communauté de communes doit avoir les trois compétences SCOT, PLH et ZAC. Sinon, il s'agit de l'échelon communal. Prochainement, une information plus détaillée par le biais d'une réunion spécifique du territoire sur ce sujet devrait se faire jour...

**21h00 - Monsieur Molina** remercie les personnes présentes et laisse le soin à Monsieur le Maire de Morestel de conclure avant de libérer les membres du comité syndical.

**M.RIVAL** remercie tous les élus présents pour s'être déplacé ce soir à Morestel et pour avoir été si "sages", - **RIRES** - puis Monsieur le Maire invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Adolphe MOLINA  
Président du Syndicat Mixte

